

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 novembre 2013 - 19H00

**Présents** : M. ESTIER Pascal, Mme LONCHAMBON Jacqueline, M. DUGOURD Serge, Mme REINICHE Jacqueline, Melle MAZIER Maryvonne, M. POUILLET Marcel, Mme ALVES Laurence, M. PHILIPPE Didier, M. GREGORIO Francisque, Mme ARRIETA Marie-Claude, Mme MEGE Isabelle, M. FRANCISCO Alvaro, Mme ROSSIGNOL Nicole, M. RAFALKO Thierry et Melle NANAI Fatima.

**Absents excusés** : Mr GIRARD Guillaume (procuration à Mr ESTIER Pascal), M. FOURNIER Benoît, M. BEDABOUR Lionel.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Jacqueline LONCHAMBON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- D.E.T.R.
- Travaux - Projets
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

### **D.E.T.R.**

Le Conseil Municipal est d'accord pour renouveler sa demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2014, rejetée en 2013, concernant les travaux de rénovation d'un bâtiment à vocation associative et culturelle à Comps.

Il rappelle le montant prévisionnel actualisé de l'opération d'un montant total de 361 495,02 € HT, soit 432 348,04 € TTC.

### **Fonds de mutualisation de l'A89 :**

Le Maire rappelle que le SMAD des Combrailles a mis en place un fonds de mutualisation de l'A89 pour financer des projets de développement économique ou touristique. Il souhaite inscrire le projet de réhabilitation du bâtiment de Comps, pour la partie aménagement d'un studio de résidence d'artiste et atelier costumes de théâtre.

### **Travaux :**

Le SIEG a constitué une projet global d'éclairage public pour le village de Comps, y compris les travaux du bâtiment, d'un montant total de 29 000 € HT, soit 14 501 € à charge de la Commune. Le Conseil Municipal approuve ce projet.

### **Lotissement Bourg Sud :**

Le cabinet GEO-CONCEPTION a constitué le permis d'aménager du lotissement pour 8 lots d'environ 850 m<sup>2</sup>. Le bornage est prévu le 11 décembre.

### **PLU**

Après l'arrêt du projet de PLU et consultation des personnes publiques associées, le Maire assistera à une réunion de discussion avec les services de la Direction Départementale des Territoires le 19 décembre.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Modification des statuts de Manzat-Communauté pour l'exploitation des thermes de Châteauneuf-Les-Bains en SPL : Suite à une observation du Préfet indiquant que la modification des statuts ne peut être acceptée considérant qu'une prise de participation dans une SPL n'est pas une compétence en soi, la délibération du Conseil Municipal du 25 octobre 2013 doit être retirée.

Projet de biens RFF : Le Maire rappelle le courrier de l'Agence YXIME Rhône-Alpes de Caluire et Cuire (69) agissant pour le compte de Réseau Ferré de France évoquant une cession possible d'une bande latérale à la voie SNCF le long des bâtiments des Aciéries Aubert et Duval, au lieu-dit La Viouze, sur une longueur de près d'un kilomètre et pour une superficie totale de 6 561 m<sup>2</sup>. Suite à ce courrier, le Conseil Municipal avait pris la décision, par délibération du 19 juillet 2013, de se porter acquéreur de ce terrain. L'Agence YXIME n'a pas tenu compte de cette décision et effectue les démarches de cession aux Aciéries Aubert et Duval. Un bornage est prévu à la demande de RFF. Le Maire souhaite connaître le projet et rappelle son souhait de voir la réouverture de la ligne ferroviaire.

Chemins de randonnée : Le Maire fait part d'un courrier du Conseil Général concernant le Plan Départemental des Itinéraires de Petite Randonnée, qui concerne deux itinéraires de la Commune : La Chartreuse et l'Eglise de Comps. Le Conseil Municipal confirme son accord sur le maintien de ces chemins au Plan Départemental.

Assurances : Après étude des propositions des cabinets d'assurance, le Conseil Municipal choisit MMA pour le parc automobile pour un montant annuel de 3 064 € et GROUPAMA pour l'Assurance Multirisques pour 10 372 €.

Manœuvres militaires : Elles auront lieu sur le site des Fades du 06 au 08 décembre 2013 avec une cérémonie de clôture le 08 décembre à 11h00 au Monument aux Morts des Ancizes-

Raccordement eau : Une entreprise locale demande un branchement d'eau, qui nécessitera également une évacuation des eaux usées, conforme à la réglementation et après déclaration auprès des services de la Direction Départementale des Territoires.

SICTOM : Le passage en régie de la collecte des ordures ménagères aura lieu le 02 janvier 2014 comme prévu, sans changement pour les habitants. Cependant le coût de l'élimination des ordures ménagères sera en augmentation pour 2014 et nécessitera une réduction du volume des déchets.

Maison de la Solidarité : L'Association a effectué son assemblée générale récemment. Elle vient en aide aux plus nécessiteux par des aides aux écoles, collèges, achat de jouets...

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.